

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE MENDE

R E C E P I S S E D E D E P O T

PALAIS DE JUSTICE
DE MENDE
Tel. 66.65.28.11
TGI

SARL LE PORTALOU
PLACE DU PORTALOU
48500
LA CANOURGUE

V/REF :
N/REF : 92 B 51 / A-99

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE MENDE CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 13/03/95. SOUS LE NUMERO A-99.

P.V. D'ASSEMBLEE DU 31/12/94

CHANGEMENT DE GERANT

... CONCERNANT LA SOCIETE
SARL LE PORTALOU
STE A RESPONSABILITE LIMITEE
PLACE DU PORTALOU
48500 LA CANOURGUE

R.C.S MENDE B 385 180 542 (92 B 51)

LE GREFFIER

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze
Le trente et un décembre
A dix huit heures

Les associés de la société "S.A.R.L. LE PORTALOU", Société A Responsabilité Limitée au capital de 250.000 frs, dont le siège social est à LA CANOURGUE (48500) Place du Portalou, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MENDE (Lozère) sous le N° B 385.180.542, se sont réunis au siège social sur convocation qui leur a été adressée par la gérance.

L'assemblée est présidée par Madame Isabelle CASSI épouse VERLAGUET, co-gérante

La présidente constate que tous les associés sont présents, savoir:

1= Monsieur CASSI Michel André Marius, Propriétaire, époux de Madame ABINAL Renée Denise, domicilié à Marijoulet d'Auxillac, commune de LA CANOURGUE (Lozère)

Né à CHAUMONT (Haute Marne) le 15 février 1936
Propriétaire de 63 parts sociales

2= Madame ABINAL Renée Denise, Propriétaire, épouse de Monsieur CASSI Michel André Marius, domiciliée à Marijoulet d'Auxillac, commune de LA CANOURGUE (Lozère)

Née à AUXILLAC (Lozère) le 09 octobre 1940
Propriétaire de 63 parts sociales

3= Monsieur CASSI Frantz Didier, Employé de Commerce, Célibataire majeur, domicilié à LA CANOURGUE (Lozère)

Né à BEAUNE (Côte d'Or) le 06 juillet 1967
Propriétaire de 62 parts sociales

4= Madame CASSI Isabelle, Gérante de société, épouse de Monsieur VERLAGUET Marc Marcel, domiciliée à LA CANOURGUE (Lozère)

Née à DIJON (Côte d'Or) le 23 décembre 1970
Propriétaire de 62 parts sociales

La présidente rappelle que tous les documents requis ont été adressés aux associés et que l'assemblée a été convoquée pour

délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Démission de Monsieur Frantz CASSI
- Pouvoirs à conférer

Puis lecture est donnée du rapport de la gérance.

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, la présidente met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour

Première résolution:

La collectivité des associés prend acte de la démission de ses fonctions de gérant de Monsieur Frantz CASSI, adressée le 1er décembre 1994 à chacun des associés et qui doit prendre effet à l'issue de la présente assemblée; et se réserve de statuer, lors de la prochaine assemblée annuelle d'approbation des comptes de l'exercice clos ce jour, sur le quitus à lui consentir.

Elle constate que la société sera désormais gérée par Madame Isabelle CASSI épouse VERLAGUET Marc, associée, et ce sans limitation de durée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution:

La collectivité des associés confère tous pouvoirs à la gérance pour effectuer ou faire effectuer les formalités résultant de la résolution qui précède.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix huit heures trente minutes.

Pour extrait certifié
conforme
la Gérante
Verlaguet